



Fiche de Données de Sécurité

HYDROSULFITE DE SODIUM

Fiche signalétique du 20/05/2024

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: HYDROSULFITE DE SODIUM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : AGENT BLANCHISSANT

EMPLOI INDUSTRIEL

Le mélange est uniquement destiné à un usage industriel et au reconditionnement avant les utilisations suivantes :

UTILISATIONS PROFESSIONNELLES

Voir le scénario d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4	Nocif en cas d'ingestion.
Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
Self-heat. 1	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Danger

Mentions de danger

H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P235	Tenir au frais.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage: porter lunettes avec protection latérale.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P420 Stocker séparément.

Dispositions spéciales:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucun

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: ALBITE E - ALBITE EF

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
90-100 %	dithionite de sodium	CAS:7775-14-6 EC:231-890-0 Index:016-028-00-1	Self-heat. 1, H251; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319, EUH031	01-2119520510-57-0015
1-3 %	carbonate de sodium	CAS:497-19-8 EC:207-838-8 Index:011-005-00-2	Eye Irrit. 2, H319	01-2119485498-19-XXXX

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
- En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

- Irriguer les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 10-15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes pour assurer un rinçage complet
- Protéger l'œil indemne.
- Demander un avis médical.
- En cas d'apparition et de persistance d'une irritation, d'une vision floue ou d'un œdème, consulter un spécialiste

En cas d'ingestion :

- Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.
- Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Irritation des yeux
- Irritation cutanée
- Érythème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Eau.

Extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Moussant

Eau (petite quantité)

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par la combustion.

Auto-inflammation possible par eau pulvérisée ou eau en petite quantité.

Le contact avec de l'air humide ou de l'eau peut libérer des gaz toxiques.

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de soufre

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer un équipement approprié de protection individuelle

(autorespirateur, casque, lunettes de protection, vêtements de protection, gants et bottes ignifugées).

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Les résidus d'incendie et l'eau de lutte contre l'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Fournir une ventilation adéquate.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Collecter le produit déversé avec des moyens mécaniques appropriés

Éliminez les matériaux collectés conformément à la réglementation en vigueur.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas respirer les poussières. Consulter également le paragraphe 8 suivant.

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Conservé à une distance éloignée d'agents d'oxydation

Tenir à l'écart des acides.

Conserver à une distance éloignée d'acides.

Indication pour les locaux:

Conserver à une distance éloignée de l'eau ou des endroits humides.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Matériaux d'emballage:

Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur OEL

	Type OEL	Limites d'exposition professionnelle
dithionite de sodium CAS: 7775-14-6	ACGIH	Court terme 0.25 ppm SO ₂
carbonate de sodium CAS: 497-19-8	UE	Long terme 10 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

dithionite de sodium
CAS: 7775-14-6

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 206 mg/m³; Consommateur: 61 mg/m³

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 7.9 mg/kg bw/d

carbonate de sodium
CAS: 497-19-8

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 10 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux
Consommateur: 10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle:

Le choix des équipements de protection individuelle varie en fonction des conditions d'exposition potentielles et des conditions de travail.

Le choix final de l'équipement de protection individuelle dépend de l'évaluation des risques.

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Pour plus d'informations sur les équipements de protection d'urgence (incendie ou déclenchement accidentel), voir les sections 5 et 6.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Norme de référence technique: UNI EN 166

Protection de la peau:

Des vêtements de protection résistant aux produits chimiques.

Norme de référence technique: UNI EN 13034

Chaussures de sécurité résistantes aux produits chimiques.

Norme de référence technique: UNI EN 20345

Protection des mains:

Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale.

Utilice los guantes adecuados, probados según la EN374.

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène) (Épaisseur recommandée: 0.4 mm; Temps de perméation: > 480 min)

Protection respiratoire:

En fonction du potentiel d'exposition, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et conforme à la législation en vigueur.

Demi-masque avec filtre combiné

Norme technique de référence pour les filtres à utiliser en présence de gaz et de vapeurs : UNI EN 14387

Masque filtrant FFP2/FFP3 pour les particules solides

Norme de référence technique: UNI EN 149

Risques thermiques :

N.A.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Respecter les réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Solide

Couleur : blanc

Odeur: âcre

Seuil d'odeur : (Données non disponibles.)

pH: 6.5 ca. (1%)

Viscosité cinématique: N.A. (Ne s'applique pas au solide.)

Point de fusion/congélation: N.A. (Étude scientifiquement inutile)

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A. (Tutkimus ei ole teknisesti mahdollista)

Point d'éclair: (Tutkimus ei ole teknisesti mahdollista)

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: 2.3 (SO₂)

Pression de vapeur: N.A.

Densité relative: 0.8-1.1

Hydrosolubilité: 20 g/100 ml ca. (20°C)

Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A. (Étude scientifiquement inutile)

Température d'auto-inflammation: >100°C

Température de décomposition: >90°C (air)

Inflammabilité: ; ; Étude scientifiquement inutile

Composés Organiques Volatils - COV = N.A.

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: 55 – 65 µm (Méthode de calcul du diamètre basée sur le volume)

Nanoformes: Pas important

9.2. Autres informations

Propriétés explosives: N.A. (Non explosif)

Propriétés comburantes: N.A. (Non oxydant)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Eau (petite quantité)

Réactions avec les oxydants.

Réactions avec les acides.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et du soleil direct.

humidité

Auto-inflammation possible par eau pulvérisée ou eau en petite quantité.

10.5. Matières incompatibles

Nitrite de sodium , nitrate de sodium, nitrate d'ammonium, peroxyde de sodium , chlorate de sodium , peroxyde d'hydrogène
acides

Oxydants.

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz toxiques

Dioxyde de soufre

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë	Le produit est classé: Acute Tox. 4(H302)
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit est classé: Skin Irrit. 2(H315)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319) Irritant pour les yeux Positif
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
f) cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
g) toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
j) danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

dithionite de sodium	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2500 mg/kg	OECD 401
		LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg - Le produit n'a pas été testé. L'énoncé a été dérivé de substances/produits de structure ou de composition similaires.	OECD 402
		LC50 Inhalation Rat > 5.5 mg/l 4h - Le produit n'a pas été testé. L'énoncé a été dérivé de substances/produits de structure ou de composition similaires.	OECD 403
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui	OECD 405
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Rat Négatif	OECD 429
	e) mutagénicité sur les cellules germinales	Génotoxicité Négatif - Le produit n'a pas été testé. L'énoncé a été dérivé de substances/produits de structure ou de composition similaires.	
	f) cancérogénicité	Carcinogénicité Négatif - Le produit n'a pas été testé. L'énoncé a été dérivé de substances/produits de structure ou de composition similaires.	
carbonate de sodium	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2800 mg/kg LC50 Inhalation Cochon d'Inde 0.8 mg/l 2h LC50 Inhalation Souris = 1.2 mg/l 2h LC50 Inhalation Rat = 2.3 mg/l 2h LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg	
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour les yeux Lapin Positif	

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
dithionite de sodium	CAS: 7775-14-6 - EINECS: 231-890-0 - INDEX: 016-028-00-1	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie cladoceran Daphnia magna = 98.3 mg/l 48h a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Scenedesmus subspicatus = 206.2 mg/l 72h a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Leuciscus idus = 62.3 mg/l 96h b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie cladoceran Daphnia magna > 10 mg Na2S2O4/L 21 d - OECD 210 b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Poissons Brachydanio rerio = 316 mg Na2S2O4/L 34 d - Le produit n'a pas été testé. L'énoncé a été dérivé de substances/produits de structure ou de composition similaires. - OECD TG 210
carbonate de sodium	CAS: 497-19-8 - EINECS: 207-838-8 - INDEX: 011-005-00-2	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 300 mg/l 96h a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Crustaceans = 200 mg/l 48h

12.2. Persistance et dégradabilité

La substance est un composé inorganique et ne peut donc pas être sujette à la biodégradation.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à une bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

L'adsorption sur la phase solide du sol (par exemple l'argile) n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente.

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1384

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)

IATA-Nom d'expédition: SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE)

IMDG-Nom d'expédition: SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 4.2

IATA-Classe: 4.2

IMDG-Classe: 4.2

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: II

IATA-Groupe d'emballage: II

IMDG-Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: F-A, S-J

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 4.2

ADR - Numéro d'identification du danger : 40

ADR-Dispositions particulières: -

ADR-Code de restriction en tunnel: 2 (D/E)

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: 467

IATA-Avion CARGO: 470

IATA-Etiquette: 4.2

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 4L

IATA-Dispositions particulières: -

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: Category E H1

IMDG-Note de rangement: -

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et amendements successifs

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et amendements successifs

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucun

Restrictions liées aux substances contenues: 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 1: peu polluant.

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC present en concentration $\geq 0.1\%$

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

dithionite de sodium

carbonate de sodium

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.11/1	Self-heat. 1	Substance auto-échauffante ou mélange auto-échauffant, Catégorie 1
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Self-heat. 1, H251	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses
 EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale
 ECHA: Agence européenne des produits chimiques
 EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
 ES: Scénario d'Exposition
 GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
 GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
 IARC: Centre international de recherche sur le cancer
 IATA: Association internationale du transport aérien.
 IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
 IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale
 ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
 ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
 IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique
 KAFH: KAFH
 KSt: Coefficient d'explosion.
 LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
 LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
 LDLo: Dose Létale Faible
 N.A.: Non Applicable
 N/D: Non défini / Pas disponible
 NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle
 NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé
 OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail
 PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique
 PGK: Instruction d'emballage
 PNEC: Concentration prévue sans effets.
 PSG: Passagers
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
 STEL: Limite d'exposition à court terme.
 STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
 TLV: Valeur de seuil limite.
 TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
 vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.
 WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphe modifié de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 4 — Premiers secours
- RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie
- RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage
- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 — Autres informations